

Réponse du Conseil administratif du 21 mars 2024 à la motion du 27 juin 2022 de M^{mes} et MM. Matthias Erhardt, Laurence Corpataux, Valentin Dujoux, Elena Ursache, Uzma Khamis Vannini, Louise Trottet, Omar Azzabi, Ana Maria Barciela Villar, Vincent Milliard, Bénédicte Amsellem, Léonore Baehler, Anna Barseghian, Jacqueline Roiz, Leyma Milena Wisard Prado et Delphine Wuest: «Pour des Pâquis plus sûrs et conviviaux: création d'un espace végétalisé maintenant».

TEXTE DE LA MOTION

Considérant:

- que selon le Plan stratégique de végétalisation en ville de 2019, le secteur Pâquis-Navigation est un quartier avec une densité de population très élevée (28 088 habitant-e-s/km²)¹, qui est faiblement végétalisé et pratiquement privé d'espaces verts en dehors des rives du lac, de la place des Alpes et de rares squares;
- que le quartier des Pâquis est un des plus minéralisés de Genève, et par là même manque cruellement de lieux végétalisés;
- que depuis 2013, les associations du quartier, regroupées sous le nom de Bien vivre aux Pâquis, demandent aux autorités notamment d'arboriser et fleurir les places et les rues;
- la pétition «Vivre ensemble aux Pâquis» (P-440) qui requiert entre autres de favoriser la réappropriation de l'espace par les habitants et habitantes;
- la pétition «Pour la réalisation de cheminements sécurisés et végétalisés dans le quartier des Pâquis croix verte» (P-436), dont le renvoi au Conseil administratif a été voté à l'unanimité par le Conseil municipal²;
- que la fermeture du préau de l'école de Pâquis-Centre semble inévitable pour préserver le vivre-ensemble et la sécurité, notamment des enfants, sans que cette mesure soit une véritable solution au problème du deal de rue et de la consommation de stupéfiants sur le domaine public;
- que cette mesure, comme par ailleurs l'appropriation des lieux par les usagers et usagères de substances illicites, prive les habitantes et habitants d'un lieu de convivialité et de loisirs;
- que le débitumage non autorisé du 22 juin 2022 est l'expression d'une souffrance et du ras-le-bol de la population devant le peu d'actions entreprises par

¹ Direction de la mensuration officielle/Service de géomatique et de l'organisation de l'information – Calcul des superficies, chiffres pour 2020.

² *Mémorial du Conseil municipal*, séance du 16 novembre 2021, p. 3416.

notre municipalité pour répondre à leurs demandes récurrentes de développement de zones végétalisées;

- que dans un Etat de droit, la création de tels espaces ne peut pas être le fait d'un collectif privé mais relève de la responsabilité des autorités compétentes;
- qu'il est urgent de donner une bouffée d'air aux personnes qui vivent aux Pâquis,

le Conseil municipal invite le Conseil administratif à réaliser la «croix verte» aux Pâquis dans les plus brefs délais.

RÉPONSE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

En préambule, le Conseil administratif précise qu'il a parfaitement conscience du contexte du quartier des Pâquis, notamment du déficit de végétalisation et de la présence d'îlots de chaleur conséquents et trop nombreux. C'est pourquoi ce quartier a été désigné comme prioritaire et stratégique pour l'intensification de sa végétalisation. La Ville de Genève est en contact étroit avec les associations du secteur afin de mettre en œuvre, entre autres, la «croix verte» de manière définitive. Dans cette attente, la Ville de Genève agit aujourd'hui sur plusieurs axes et projets simultanément.

Premièrement, dans le cadre de sa politique de végétalisation, la Ville de Genève a pour projet de réaliser des plantations d'arbres, plus conséquentes que ces dernières années, à partir de l'automne-hiver 2024. Dans un premier temps, le Service des espaces verts (SEVE) a effectué un mandat exploratoire qui a permis de constater que la suppression d'un certain nombre de places de parc compensées en sous-sol permettait cette arborisation plus massive. Le projet est aujourd'hui mené conjointement avec le Service de l'aménagement, du génie civil et de la mobilité (AGCM) et concerne 13 sites et environ 40 plantations d'arbres répartis sur l'ensemble du quartier. L'objectif est d'accroître la présence végétale en milieu urbain, de combattre les îlots de chaleur et d'améliorer la qualité de vie au sein du quartier des Pâquis.

Deuxièmement, dans le cadre des politiques de végétalisation et d'apaisement des espaces publics définies par la Ville de Genève, l'AGCM prévoit l'aménagement des rues de Fribourg et de Chaponnière. Ces deux projets visent à pérenniser les mesures d'urbanisme tactiques mises en œuvre lors de la crise du Covid et à végétaliser ces deux rues. Le département de l'aménagement, des constructions et de la mobilité (DACM) a déposé les autorisations de construire au cours du mois de mars 2024 et espère démarrer les travaux avant la fin de l'année.

Troisièmement, l'AGCM a engagé les démarches nécessaires pour débiter au plus vite les études d'aménagement sur les rues identifiées par la «croix

verte des Pâquis». Ainsi, il élabore actuellement les bases de l'organisation et du programme de ce projet qui va nécessiter l'implication de nombreux services municipaux et une démarche participative très conséquente, pour répondre aux attentes des associations du quartier. Notre Conseil déposera une demande de crédit d'étude au cours de l'année 2024.

Simultanément, l'AGCM développe des micro-projets issus de la concertation avec les associations du quartier. Il s'agit de projets d'urbanisme tactiques se situant sur le périmètre de la croix verte et visant, d'une part, à répondre aux demandes pragmatiques des associations et, d'autre part, à «tester» des aménagements et changements d'usages de l'espace public, afin de s'assurer que les aménagements prévus répondent bien aux attentes des riveraines et des riverains.

Ces micro-projets peuvent prendre les formes suivantes: dégrapper au pied des arbres, créer une boîte à jeux (format caravane), créer une rue des écoles par des aménagements provisoires ou encore disposer de mobilier urbain pour mieux répartir les usages et apaiser les mobilités.

Le Conseil administratif considère, à travers toutes ces actions, répondre aux attentes des associations du quartier, aux habitantes et habitants, commerçants et commerçantes ainsi qu'à la présente motion. Quant aux études de la «croix verte», elles seront formellement engagées après le vote d'un crédit d'étude dédié, mais l'année 2024 permettra de poser les bases de travail entre tous les acteurs.

Au nom du Conseil administratif

Le secrétaire général:
Gionata Piero Buzzini

La conseillère administrative:
Frédérique Perler